

AFFICHÉE LE :
24/09/2018

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018 – COMPTE-RENDU

**Convocations du Conseil Municipal, en date du 11 Septembre 2018, pour le Jeudi 20
Septembre 2018, à 20 Heures 00, en session ordinaire, à la Mairie.**

ORDRE DU JOUR :

- Eglise – Restauration d'un confessionnal - Avenant n° 1 au marché Atelier CoRéum
- Accessibilité Salle de Sports – Choix des entreprises
- Lotissement du Tumulus – Permis d'Aménager – Fin des travaux
- Redon Agglomération – Conventions piscine et transport piscine
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Conventions
- Centre National de la Propriété Forestière – Opération groupée d'éclaircie résineuse
- Denis Matériaux – Enquête publique
- Centre de Gestion 35 - Désaffiliation de Rennes Métropole
- Déclarations d'intention d'aliéner
- SIVU SPANC – Assainissement non collectif – Rapport 2017
- Questions diverses

L'an Deux Mille Dix-Huit, le vingt septembre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de LANGON, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Michel RENOUL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **15**

Date de convocation du Conseil Municipal : **11 Septembre 2018**

PRESENTS : MM. Michel RENOUL, Gilles COUANAULT, Eugène PLESSIS, Mmes Maryvonne GAUVIN, Paulette MARCHAND, MM. Jean-Yves BRETTEL, Philippe GERARD, Mme Marie-Annick BASSIN, M. Cédric DEWIMILLE, Mmes Laëtitia DROUIN, Pierrette GARDELLE, Mmes Pasquale BREGER, Eve GAULIN, Franck DOUILLARD.

ABSENT EXCUSE : M. Charles FOSSE (pouvoir à Michel RENOUL),

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Gilles COUANAULT

AJOUT DE QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR

Suite à la réunion de chantier de l'église de la veille, Monsieur le Maire propose de compléter le 1^{er} sujet à l'ordre du jour portant sur la Restauration d'un confessionnal par la restauration d'un deuxième confessionnal et de rajouter 2 questions à l'ordre du jour figurant sur la convocation du 11 Septembre 2018 :

- Eglise - Avenants au marché de gros-œuvre et au marché de couverture

A l'unanimité, le Conseil Municipal est d'accord de traiter ces questions.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 27 JUIN 2018

M. le Maire soumet le compte-rendu de la réunion du 27 Juin 2018 à l'approbation du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 Juin 2018 est adopté à l'unanimité.

N° 2018-053

EGLISE – RESTAURATION DE CONFESSIONNAUX

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ ATELIER COREUM (Nomenclature ACTES 1.1)

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que, dans un premier temps, l'architecte et M. Masson, Conservateur Régional des Monuments Historiques, préconisaient la restauration d'un seul confessionnal, dans le cadre des travaux de restauration de l'église. Après la réunion de chantier de la veille (le 19/09), il est souhaité d'en restaurer un deuxième. Le montant du devis établi par l'Atelier CoRéum s'élève à la somme de 2 911 € HT (3 493.20 € TTC). Il précise que la Commission des Bâtiments, réunie le 18/09, avait émis, à l'unanimité, un avis favorable à la restauration d'un confessionnal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✚ Retient la proposition de l'Atelier CoRéum pour la restauration de 2 confessionnaux, pour un montant de 2 911 € HT (3 493.20 € TTC)
- ✚ Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant au marché de l'Atelier CoRéum, et lui donne tous pouvoirs pour la mise en œuvre de cette décision.

N° 2018-054

ACCESSIBILITE SALLE DE SPORTS

CHOIX DES ENTREPRISES (Nomenclature ACTES 1.1)

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du résultat de la consultation, faite par l'architecte, pour la mise en accessibilité de la Salle de Sports. La Commission Bâtiments propose de retenir l'option « Remplacement châssis/porte sur entrée principale ». Montant de l'option : 13 947.01 € HT (16 736.41 € TTC).

Sur proposition unanime de la Commission de Bâtiments, Urbanisme, Voirie et Environnement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Retient l'option « remplacement châssis/porte sur entrée principale », intégrée au lot 3-Menuiseries-Cloisons,
- Retient les entreprises classées n° 1 par l'architecte, à savoir :

| <i>Lot</i> | <i>Entreprise</i> | <i>Montant HT</i> | <i>Montant TTC</i> |
|--|-------------------------|--------------------|--------------------|
| 1 – Maçonnerie | Entreprise LE LIEVRE | 6 790.18 € | 8 148.22 € |
| 2 – Serrurerie | Idéa Métal | 1 565.71 € | 1 878.85 € |
| 3 – Menuiseries-Cloisons* | Ouvertures Gaciliennes* | 728.97 € | 874.76 € |
| 4 – Revêtements Sols | LBS Carrelage | 6 326.00 € | 7 591.20 € |
| 5 – Peinture | Péniguel | 832.00 € | 998.40 € |
| 6 – Electricité | TOSO Elec | 841.48 € | 1 009.78 € |
| 7 – Plomberie-Sanitaires | AIR V | 2 545.07 € | 3 054.08 € |
| 8 – Plateforme élévatrice | Ermhes | 13 980.00 € | 16 776.00 € |
| TOTAL | | 33 609.41 € | 40 331.29 € |
| *Option : remplacement châssis/porte sur entrée principale | | 13 947.01 € | 16 736.41 € |
| TOTAL AVEC OPTION | | 47 556.42 € | 57 067.70 € |

- Valide le plan de financement suivant :

| | |
|---|--------------------|
| Total Dépenses HT | 56 410.42 € |
| Travaux HT | 47 556.42 € |
| Honoraires architecte | 8 050.00 € |
| Missions CT et Coordination SPS (2 412 €/3) | 804.00 € |
| Total Recettes HT | 56 410.42 € |
| Subvention DETR | 29 046.24 € |
| Autofinancement | 27364.18 € |

- Donne tous pouvoirs au Maire (signature des marchés, etc) pour la mise en œuvre de cette décision.

N° 2018-055

LOTISSEMENT DU TUMULUS – PERMIS D'AMENAGER

FIN DES TRAVAUX (Nomenclature ACTES 1.1)

Le Maire fait savoir que suite à la décision du Conseil Municipal du 27 Juin dernier, le bureau d'études prépare le nouveau Permis d'Aménager pour le lotissement du Tumulus. En effet, le permis d'aménager délivré en 2013 est caduc depuis le 27 Octobre 2017.

Pour éviter le même problème à l'échéance des trois ans, il serait bon de terminer les travaux. Il reste 44 983.99 € HT de travaux, non compris la fourniture des candélabres (chiffres établis en 2013 et probablement à actualiser). Il reste à terminer :

- L'alimentation électrique,
- l'alimentation éclairage public
- une quote-part de mission coordination SPS
- le renforcement réseau eau potable
- travaux de voirie

Sur proposition unanime de la Commission de Bâtiments, Urbanisme, Voirie et Environnement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 abstentions (Mmes Bréger et Gaulin) :

- Décide d'engager la fin des travaux de viabilisation du lotissement du Tumulus.

N° 2018-056

REDON AGGLOMERATION

CONVENTION POUR TRANSPORT DES SCOLAIRES A LA PISCINE (Nomenclature ACTES 7.6)

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que Redon Agglomération propose une convention d'organisation et de prise en charge des transports des scolaires à la piscine intercommunale de Guéméné-Penfao.

Le montant de la prestation est déterminé en fonction du planning d'utilisation de la piscine et sur la base d'un coût moyen obtenu par le montant global des factures acquittées et divisé par le nombre de déplacements réellement effectués sur l'année.

Pour infos, montants payés par la Commune :

- 2 182.40 € en 2018
- 2 111.50 € en 2017
- 2 358.32 € en 2016

Sur proposition de la Commission des Affaires Scolaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention avec Redon Agglomération pour l'organisation et la prise en charge des transports des scolaires vers les piscines du territoire,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

N° 2018-057

REDON AGGLOMERATION

PISCINE - CONVENTION L'ALSH (Nomenclature ACTES 7.6)

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que Redon Agglomération propose une convention d'accueil dans les piscines du territoire. Cette convention précise les conditions d'accès, d'accueil, les mesures suspensives, les responsabilités.

Sur proposition de la Commission des Affaires Scolaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention avec Redon Agglomération pour l'organisation et les conditions d'accès et d'accueil dans les piscines du territoire,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

N° 2018-058

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

CONVENTIONS (Nomenclature ACTES 7.6)

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le Directeur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement a démissionné : courrier reçu le 25 Juillet, pour une démission à la date du 26 Août 2018.

Dès réception de son courrier, une demande de dérogation a été adressée à la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) pour pouvoir continuer à assurer le Centre de Loisirs –dérogation reçue le lundi 03 Septembre et accordée jusqu'au 31 Décembre 2018.

Accueil de loisirs de Langon - Bilan sur la fréquentation, de 2016 à 2018 :

- Le Centre a fonctionné 20 jours avec moins de 6 enfants/jours, dont 10 jours avec moins de 4 enfants/j, pour des enfants de 3 à 10 ans.
- Le CLSH a accueilli 12 enfants/jour en moyenne, avec une diminution pour 2018 (moyenne de 10 enfants/jours)
- Le maximum d'enfants accueillis est de 23 en 2018 (jour de sortie à la journée).
- Le centre a été fermé 3 jours parce qu'il n'y avait qu'un seul inscrit.

Pour la DDCSPP, les accueils de loisirs doivent avoir au moins 7 enfants pour être ouverts.

Il pourrait être proposé aux communes ou organismes organisant un Accueil de Loisirs aux alentours de Langon de conventionner : la Commune de Langon prendrait en charge la différence entre le tarif des locaux et ceux de l'extérieur. Cela permettrait aux parents de choisir l'Accueil de Loisirs en fonction de leur trajet de travail et leur laisserait une plus grande latitude.

Mme Gaulin fait remarquer qu'il est très dommage qu'il n'y ait plus de CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement).

Sur proposition de la Commission des Affaires scolaires/Sports/Vie associative, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 2 abstentions (Mme Bréger et M. Douillard) et 1 voix contre (Mme Gaulin) :

- S'engage à prendre en charge la différence entre le tarif des locaux et ceux de l'extérieur pour les enfants domiciliés à Langon qui fréquenteraient les Accueils de Loisirs aux alentours de Langon,
- Autorise le Maire à signer les conventions correspondantes avec les organismes (Commune, autres...) organisant ces Accueils de Loisirs,
- Donne tous pouvoirs au Maire (signatures...) pour la mise en œuvre de cette décision.

N° 2018-059

CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE

OPERATION GROUPEE D'ECLAIRCIE RESINEUSE (Nomenclature ACTES 3.6)

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Bretagne-Pays de la Loire et le Syndicat des Forestiers Privés d'Ille-et-Vilaine organise une opération groupée des éclaircies résineuses et des plantations feuillues sur le Sud de l'Ille-et-Vilaine. Elle permet de réaliser des interventions en mettant en concurrence plusieurs exploitants et de réaliser les éclaircies sur des parcelles de petites surfaces.

Après une visite sur la Commune avec un représentant du CRPF et Eugène Plessis, adjoint, il a été constaté que plusieurs parcelles de bois, d'une contenance totale de 13,1415 ha, appartenant à la Commune pourraient faire l'objet d'une intervention dans le cadre de cette opération groupée. Une parcelle pourrait nécessiter un broyage.

La Commission Bâtiments, Urbanisme, Voirie, Environnement, à l'unanimité, émet un avis favorable.

A la question de Mme Bréger qui demande où se situent les parcelles concernées, M. Plessis répond : 1 parcelle en face les services techniques, 1 à la Gigardais, 2 autres parcelles sur la Buntais et 1 autre à la Roselais. Mme Bréger se fait confirmer qu'il s'agit bien d'une éclaircie. M. le Maire précise que les éclaircies permettent d'éviter des propagations de feux et cette opération est encadrée par le CRPF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au Syndicat des Forestiers Privés d'Ille-et-Vilaine et de prendre en charge la cotisation correspondante,
- Autorise le Maire à signer l'engagement pour l'opération groupée, pour les parcelles ZW 388-389, ZY 343, YD 3, ZR 149, YC 102, ZL 2, avec la prise en charge des frais éventuels, ainsi que tous documents nécessaires (contrats de vente, etc...)
- Donne tout pouvoir au Maire pour l'application de cette décision.

N° 2018-060

DENIS MATERIAUX – ENQUETE PUBLIQUE (Nomenclature ACTES 8.8)

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que par arrêté du 24/08/2018, le Préfet informe les habitants de LANGON, LA CHAPELLE DE BRAIN, SAINT-GANTON, SAINT-JUST en Ille-et-Vilaine, GUEMENE-PENFAO, MASSERAC, PIERRIC en Loire-Atlantique, qu'une enquête publique sera ouverte, du 24 Septembre (14h) au 26 Octobre 2018 (12h), sur la demande présentée par la Société DENIS MATERIAUX, en vue d'obtenir l'autorisation de régulariser la situation administrative des activités exploitées sur la Commune de LANGON.

N° 2018-061

CDG 35 – DESAFFILIATION DE RENNES METROPOLE (Nomenclature ACTES 5.7)

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion (35) d'Ille-et-Vilaine demande aux communes de se prononcer sur le changement de partenariat avec Rennes Métropole.

Rennes Métropole, au regard de son effectif très largement supérieur aux 350 agents mais aussi de la mutualisation des services RH ainsi que de la mise en œuvre d'un Comité Technique commun entre la ville de Rennes et son CCAS, a l'intention de passer du statut d'« affilié volontaire » au CDG 35 à celui d'établissement adhérent à un socle commun, au même titre que les villes de Rennes, Fougères et Saint-Malo, le Département, la Région et le SDIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 abstentions (Mmes Bréger et Gaulin) :

- Emet un avis favorable à la désaffiliation de Rennes Métropole.

N° 2018-062

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (Nomenclature ACTES 2.3)

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

Dossier proposé par Me Caroff, notaire à Redon (35) : Vente de la propriété bâtie, sise au 15 Louzais, cadastrée ZW n° 144 et 330, d'une superficie de 170 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas préempter.

N° 2018-063

SIVU SPANC – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF-
RAPPORTS D'ACTIVITES 2017 - INFORMATION (Nomenclature ACTES 8.8)

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des rapports d'activités 2017 transmis par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de Bains-sur-Oust, sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

N° 2018-064

EGLISE – RESTAURATION D'UN CANIVEAU
AVENANT N° 1 AU MARCHÉ GREVET (Nomenclature ACTES 1.1)

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que, suite à la réunion de chantier de la veille, l'architecte et M. Masson, Conservateur Régional des Monuments Historiques, préconisent la restauration du caniveau en pierre découvert au niveau des couvertures de la Chapelle de l'Eglise.

Montant du devis de l'entreprise GREVET (lot n° 1-Echafaudage-Maçonnerie-Pierre de taille) : 6 997.74 € HT - 8 397.29 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✚ Retient la proposition de l'entreprise GREVET pour la restauration du caniveau en pierre découvert au niveau des couvertures de la Chapelle de l'Eglise, pour un montant de 6 997.74 € HT (8 397.29 € TTC)
- ✚ Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant au marché de l'entreprise GREVET, et lui donne tous pouvoirs pour la mise en œuvre de cette décision.

N° 2018-065

EGLISE – TRAVAUX SUR CHÉNEAU CIRCULAIRE
AVENANT N° 1 AU MARCHÉ LESURTEL (Nomenclature ACTES 1.1)

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que, suite à la réunion de chantier de la veille, l'architecte et M. Masson, Conservateur Régional des Monuments Historiques, préconisent des travaux supplémentaires sur le chéneau circulaire en plomb.

Montant du devis de l'entreprise LESURTEL (lot n° 4-Couverture) : 2 115.06 € HT (2 538.07 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✚ Retient la proposition de l'entreprise LESURTEL pour les travaux supplémentaires sur le chéneau circulaire en plomb, pour un montant de 2 115.06 € HT (2 538.07 € TTC),
- ✚ Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant au marché de l'entreprise LESURTEL, et lui donne tous pouvoirs pour la mise en œuvre de cette décision.

INFORMATIONS -

ECOLES – EFFECTIFS A LA RENTREE

Ecole Léo Ferré - 100 élèves inscrits : 66.5 de Langon et 33.5 de Communes extérieures
66 en primaire et 34 en maternelle

RPI-Ecoles Privées Langon/Ste Anne - 113 élèves inscrits : 66 inscrits à Ste Anne sur Vilaine et 47 inscrits à Langon, dont 40 domiciliés à Langon. Sur les 113 élèves, 42 sont scolarisés sur le site de Langon et 71 sont scolarisés à Ste Anne

EGLISE - SUBVENTION

Le Conseil Départemental a accordé une subvention d'un montant de 49 765.44 € pour la restauration du mobilier et des peintures murales à l'église.

TRANSPORT SCOLAIRE – TRANSFERT A REDON AGGLOMERATION

Redon Agglomération prendra la compétence transport scolaire à compter du 1^{er} Janvier 2019.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 13 Décembre 2018, à 20h, sous réserves de modification.

Agenda : voir le Site Internet de la Commune

Sans oublier :

- Le 06 Octobre, sortie champignons, avec Arcades
- Le 13 Octobre, soirée moules frites, avec l'école St Marcellin Champagnat
- Le 18 Octobre, concours de belote, avec les Ajoncs d'Or
- Le 20 Octobre, ateliers, avec J'Va Ti 2
- Le 25 Octobre, repas choucroute, avec les Ajoncs d'Or
- Le 11 Novembre, commémoration

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20heures30.

Fait en Mairie, le 21 Septembre 2018

Le Maire,
Michel RENOUL

